

Mesures d'attractivité Résidents Année 2020

Etablissement: Montaigne	Ville: N'Djaména	Tchad
Billet d'avion aller **	oui	remboursement du billet aller à l'arrivée classe économique
Prime d'installation	oui	1 500 000 FCFA équivalent à 2 286,73 euros. En cas de non respect du contrat de résident de 3 ans elle devra être remboursée au prorata du temps de présence.
Salaires contrat local 3 mois	oui	voir fiche ci jointe
Prise en charge hébergement à l'arrivée	oui	en fonction de l'heure d'arrivée et de la disponibilité du logement , une solution d'hébergement vous sera proposée pour une durée de 2 jours
Frais de scolarité	oui	exonération de 50% des droits d'écolage pour les enfants scolarisés le 1er trimestre de l'arrivée
Logement	oui	Un logement minimum de type 2 : loyer à votre charge maximum 500 euros. Le complément du loyer est à la charge de l'établissement. Le logement dispose d'un 1 lit et matelas 2 places , 1 table et 6 chaises, 1 canapé 3 places, un bureau et une chaise, 1 frigo et 1 gazinière
Droit de première inscription	non	Versés par l'AEEF en Décembre ou Janvier. A reverser à l'établissement avant le 30 janvier
Billet d' avion annuel **	Fortfait équivalent à billets A/R par an	2 billet été + congés de Noël pris en charge par l'établissement dès la 1ère année. Un seul billet l'année de départ.
Billet d' avion retour **	oui	billet retour fin de contrat pris en charge par l'établissement (et un seul billet année de départ)
*Sont exclus de ces mesures les résidents ayant un conjoint expatrié AEEF ou un conjoint expatrié bénéficiant de ces mesures pour sa famille		
** Les billets d' avion concernent uniquement le résident		
		N'Djaména le 20 janvier 2020
		La Présidente Association des parents d'élèves
		Khadija ARTINE




Salaire de résident en contrat local

salaire indiciaire net		Prendre le net par rapport à votre indice de traitement (voir barème FP)
indemnité de vie locale	780 000	payée mensuellement
indemnité de professeur principal mensuel	92 490	payée mensuellement
indemnité de suivi élèves secondaire	196 650	payée en une seule fois en Novembre
indemnité de suivi élèves primaire	172 000	payée en une seule fois en Novembre
indemnités de fin de contrat		5% du salaire + indemnités pendant les 3 mois
allocation de congés payés		2 jours par mois équivalent à 7,5 jours de salaire (réglementation locale)
impôt		retenu à la source et reversé aux impôts mais pas d'impact sur votre salaire net équivalent France
Mgen et CFE		pas de prise en charge par l'établissement
avantage familial		pas de prise en charge (à partir du 1er décembre par l'AEFE)
Caisse nationale de prévoyance sociale Tchad		prélèvement sur salaire 17 500 FCFA (plafond)

En résumé votre salaire sera donc identique à celui de votre net en France sans primes et indemnités.

S'ajouteront les indemnités et allocations locales

A quelques arrondis près votre salaire en contrat local sera équivalent à votre salaire de résident. (hors avantage familial)